LES ESPACES À URBANISER

EN PRIORITÉ



OBJECTIFS À HORIZON 2035

En moyenne, CONSTRUCTION DE

- > 135 logements/an sur les secteurs en densification soit + 30% de nouveaux logements au sein des espaces urbanisés.
- > 290 logements/an en extension urbaine

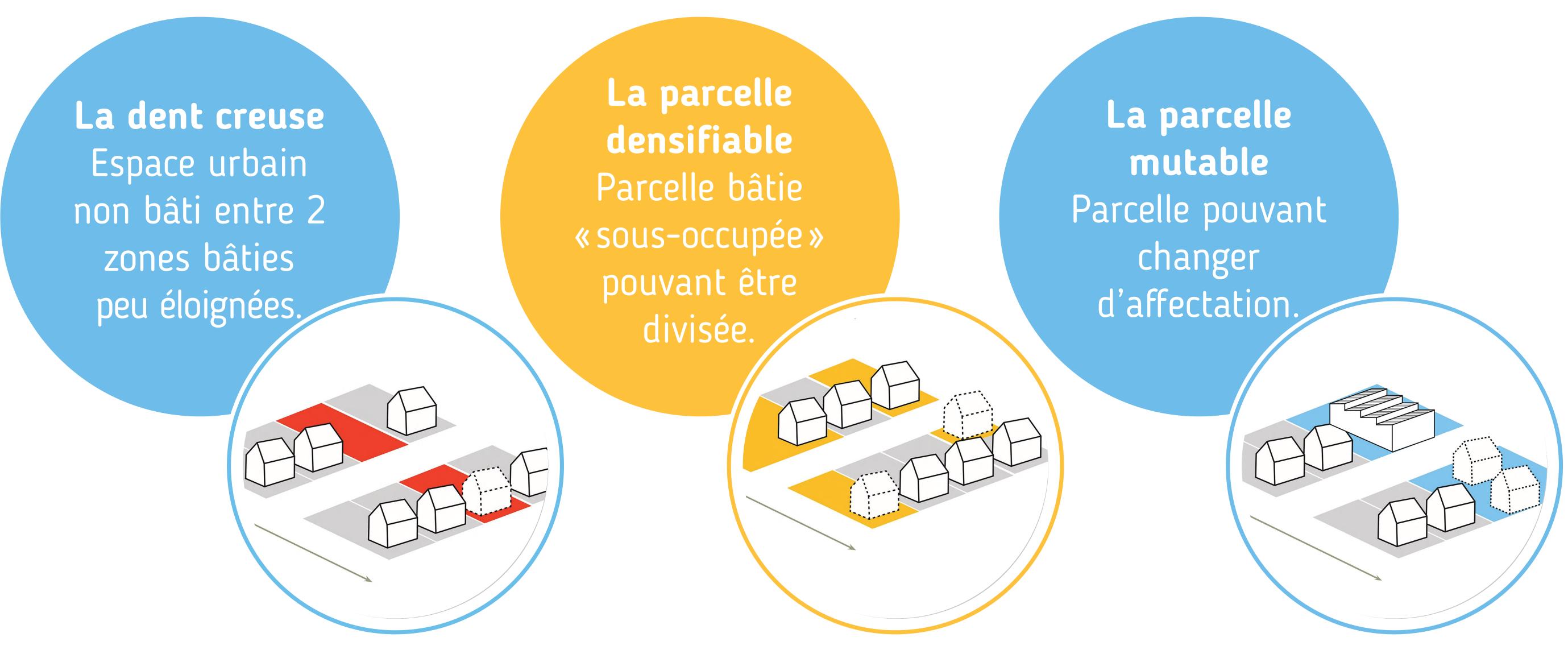
AU SEIN DES ESPACES DÉJÀ URBANISÉS

pour la création de logements et le développement de l'offre foncière pour les entreprises au détriment des espaces agricoles.

Entre 2012 et 2022, 579 ha* ont été consommés Une étude fine des terrains a permis d'identifier ceux pouvant accueillir de nouvelles constructions au sein d'espaces déjà urbanisés afin de limiter la consommation d'espaces.

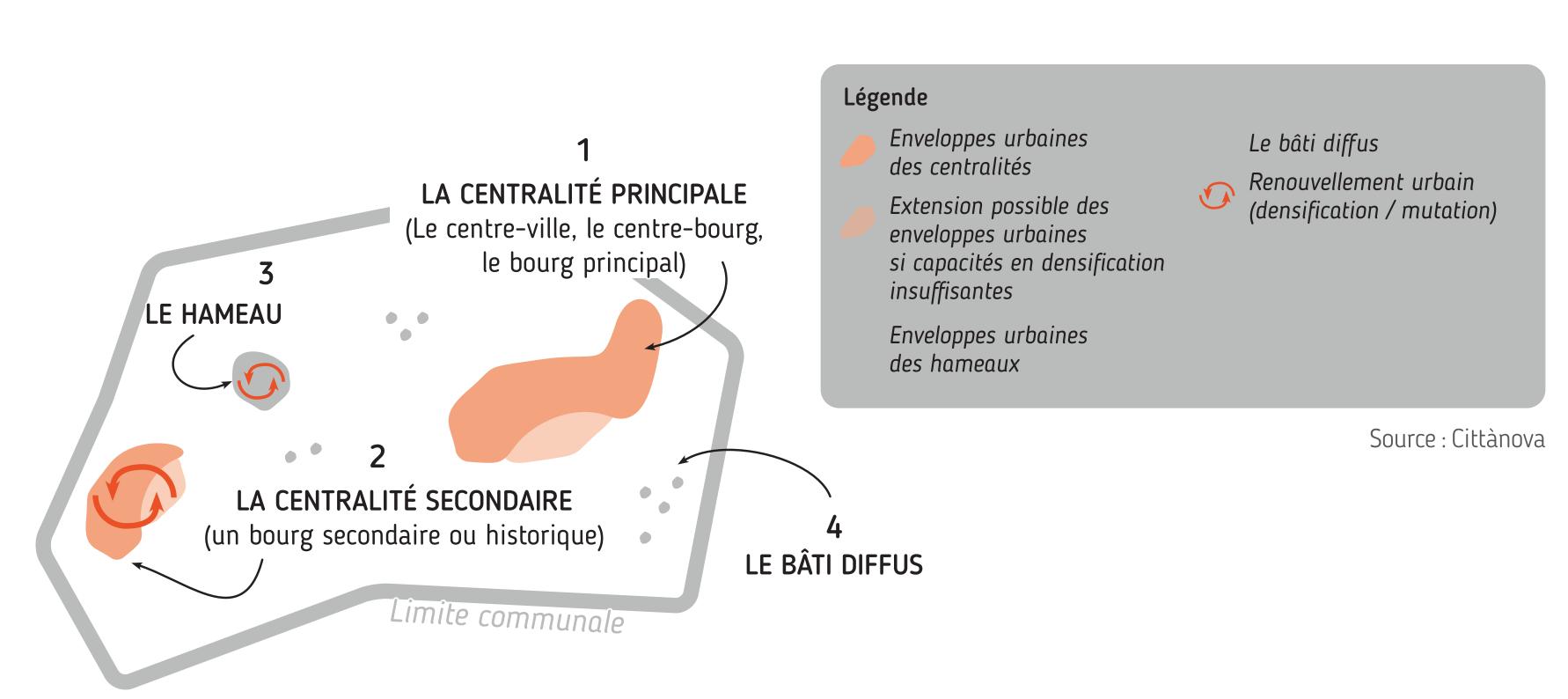
*Source CEREMA

LES 3 TYPES D'ESPACES À URBANISER POUR LIMITER LA CONSOMMATION



CAS PARTICULIER DU BÂTI DIFFUS ET DES HAMEAUX DENSIFIABLES

Pour le bâtis diffus et les habitations isolées classés en zone Agricole (A) ou Naturelle (N), les extensions et annexes des habitations existantes sont autorisées de façon mesurée (emprise au sol maximale et notion de distance avec l'habitation).



Au vu du contexte législatif actuel et des principes de la limitation de consommation d'espaces agricoles et naturels et du mitage, Saint-Lô Agglo a retenu environ 50 hameaux densifiables pouvant accueillir des nouvelles constructions. Ces hameaux ont été identifiés selon des critères objectifs.

PROPOSITION DE TRADUCTION RÉGLEMENTAIRE SUR LES HAMEAUX

